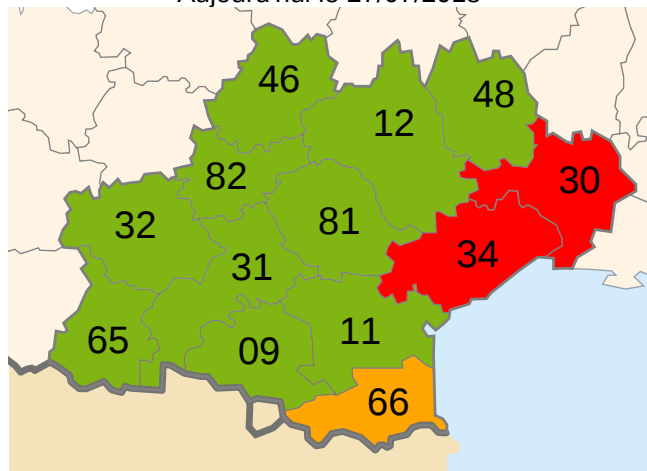
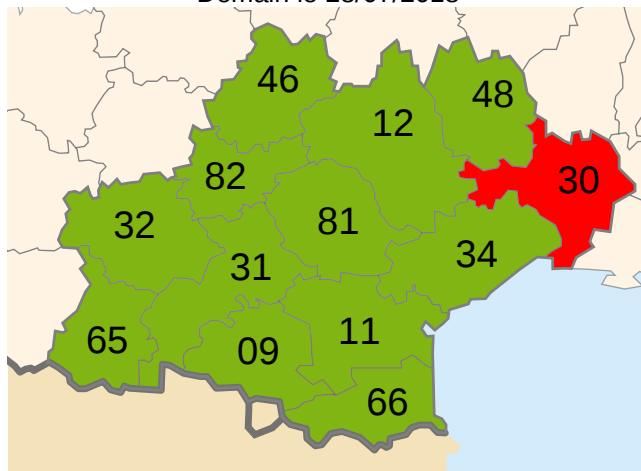


SITUATION

Aujourd'hui le 27/07/2018



Demain le 28/07/2018



Aujourd'hui le 27/07/2018			Départements	Demain le 28/07/2018			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 17/08/2017
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte*

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

* Pour tous renseignements sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Pour le 27 juillet, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution à l'ozone sur le département des Pyrénées-Orientales et confirme l'épisode de pollution à l'ozone prévue la veille sur les départements de l'Hérault et du Gard. Cet épisode se maintiendra sur le département du Gard le 28 juillet.

Une procédure d'information et de recommandation a été déclenchée, ce jour, par la préfecture des Pyrénées-Orientales pour la journée du vendredi 27.

Compte tenu de la prévision de la persistance de l'épisode de pollution, la préfecture de l'Hérault a mis en œuvre une procédure d'alerte pour ce vendredi 27.

La préfecture du Gard maintient la mise en œuvre d'une procédure d'alerte pour ce vendredi 27 et le samedi 28.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

La cause principale de la formation de l'ozone est la transformation sous l'action du soleil, de la chaleur et d'un vent faible, de certains polluants émis essentiellement par les automobiles et les industries. L'ozone apparaît à partir du début de l'après-midi et ses teneurs culminent au plus chaud de la journée, puis diminuent généralement le soir.

EVOLUTION :

La région Occitanie connaît actuellement des conditions météorologiques chaudes et ensoleillées accompagnées d'un vent faible. Pour demain, l'arrivée d'une perturbation météorologique devrait permettre une baisse des concentrations d'ozone sur les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault. En revanche, sur le département du Gard, les conditions

météorologiques stables ne devraient pas permettre une diminution des concentrations d'ozone.
Dimanche, la diminution des températures sur le département du Gard devrait entraîner la fin de l'épisode de pollution.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i> Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i>	- Evitez les sorties durant l'après-midi. - Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
Déplacements	- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Industriels	- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact départements
[11],[30],[34],[48],[66] :
06.07.26.47.11



Mesures d'urgence

<http://www.gard.gouv.fr/>
<http://www.herault.gouv.fr/>
<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

